

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3088>



Mutations : dernières nouvelles

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2009 -



Date de mise en ligne : mercredi 17 juin 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La commission paritaire des CPE s'est tenue cette après-midi.

Le rectorat a finalement accepté les propositions proposées ce qui a permis d'augmenter le nombre de collègues mutés (sur 49 demandeurs de mutation déjà en établissement, 4 collègues CPE obtenaient une mutation dans le projet de mouvement, 13 à la fin de la commission paritaire ! ce qui fait passer le taux de satisfaction de 8% à 27%) et d'améliorer la situation d'autres.

Pour les enseignants, le projet de mouvement n'est pas du tout satisfaisant et nous ne pouvons que condamner une nouvelle fois la publication de celui-ci qui plonge les collègues dans l'espoir de pouvoir conserver le projet ou de voir celui-ci changer ! 10 jours d'angoisse inutile.

Les commissaires paritaires travaillent toute la semaine pour proposer des améliorations lors des commissions du 22 et 23 juin. Les années précédentes, nous propositions environ 30% de modifications permettant d'améliorer la mutation des collègues ou à de nouveaux collègues d'obtenir une mutation. Cette année, le projet ne comporte que très peu de ces améliorations (3% ?!).

Si le projet était conservé en l'état, seuls 20% des collègues actuellement titulaires en établissement auraient une mutation (31% l'an passé).

Pour les sortants d'IUFM, selon le projet de mouvement, 77% deviendraient TZR contre 55% l'an passé.

Toujours selon le projet de mouvement, 45% des actuels TZR d'une zone infra-départementale obtiendraient un poste en établissement (34% l'an passé).

Le recteur doit absolument accepter de revoir le projet de mouvement pour permettre les améliorations attendues par beaucoup, dans le respect du barème et des vœux. De nombreux collègues ont un projet de mutation éloigné de leurs vœux.

Nous constatons également des passe-droits inadmissibles.

Si ce n'est pas encore fait, nous vous proposons un courrier ci-dessous à envoyer au recteur. L'objectif est de faire pression sur celui-ci. Il est bien évidemment à adapter à votre situation. Vous pouvez y ajouter tous les éléments personnels nécessaires. Il peut être envoyé par mail à recteur@ac-dijon.fr (en faire une copie au SNES)

Pour les collègues dont le projet d'affectation est une zone de remplacement (maintenant un département pour tous les TZR), nous leur demandons d'indiquer au recteur l'établissement et la ville où ils souhaitent être rattachés (chaque TZR connaîtra son établissement de rattachement à la fin des commissions des 22 et 23 juin).

Les collègues qui seront TZR devront formuler des préférences, si ce n'est pas déjà fait, auprès du recteur. Nous leur conseillons d'en profiter pour indiquer s'ils préfèrent obtenir une affectation à l'année ou des remplacements de courte ou moyenne durée.